

# GARANTIES

La garantie démarre à la livraison chez notre revendeur et couvre les produits Zilten vendus et installés en France métropolitaine. En fonction de l'évolution permanente de nos produits, les garanties sont sujettes à des améliorations.

Durées de garantie pour toute commande enregistrée à partir de Janvier 2021 :

	ALUMINIUM		MIXTE	BOIS				
	ALU Grand Trafic	ALU Ultime ALU Confort ALU Access ALU Grand Vitrage	Mixte	Nativ Fusion	Nativ Fusion Shou Sugi Ban	BOIS pré-peint	NATIV et BOIS lasuré	BOIS laqué
<b>GARANTIE DE FONCTIONNEMENT MÉCANIQUE / ÉTANCHÉITÉ</b>								
Dormant				10 ans				
Ouvrant				10 ans				
Quincaillerie (hors serrure)	5 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Domotique				5 ans				
Serrure				5 ans				
Vitrage : embuage, changements d'aspect à l'intérieur du vitrage				10 ans				
<b>GARANTIE FINITIONS</b>								
FINITION OUVRANT	Anti-corrosion / adhérence	10 ans	ALU Ultime 20 ans	20 ans	/	/	/	/
	Brillance/ couleur *	10 ans	ALU Confort 20 ans	20 ans	3 ans (Chêne : 2 ans)	10 ans***	/	3 ans (Chêne : 2 ans)
FINITION DORMANT	Anti-corrosion / adhérence	10 ans	ALU Access 15 ans	20 ans	10 ans	/	/	/
	Brillance/ couleur *	10 ans	ALU Grand vitrage 10 ans	20 ans	10 ans	10 ans	/	3 ans (Chêne : 2 ans)
Garantie finitions accessoires et quincailleries		2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans****	2 ans****

\*Brillance : réflexion de la lumière sur le support qui donne son aspect brillant, satiné ou mat. Prise en compte de la garantie si écart supérieur à 15 ub (unité de brillance).  
Couleur : vieillissement homogène avec indicateur Delta E représentant l'écart colorimétrique dû au vieillissement de la teinte, entre son installation et la date de mesure. Prise en compte de la garantie si Delta E dépasse 7. (Avec application d'un produit d'entretien si nécessaire). Cette garantie ne peut jouer que si toutes les recommandations de pose et d'entretien sont respectées strictement. La garantie se limite au remplacement, dans leur état de livraison, ou à la réparation des éléments défectueux constitutifs à un vice de fabrication reconnu constaté par nos services.

\*\* exception des cadres moulures des portes acier vitrées (garanties 5 ans brillance/couleur).

\*\*\* cf page 159.

\*\*\*\* Y compris les grilles métalliques posées en face extérieure, devant un vitrage.

## EXCLUSION DE GARANTIES

### La garantie ne couvre pas :

- Les défauts et les dommages causés par une mauvaise installation ou tout autre défaut non relié à la fabrication et aux matériaux décrits.
- L'absence de la protection d'origine ou sa dégradation durant le chantier.
- L'absence de respect des prescriptions de pose, et des règles de l'art recommandées par les DTU 36.5 Mise en œuvre fenêtres et portes extérieures et DTU Peintures 59.1. Les DTU sont consultables sur le site du centre scientifique et technique du bâtiment : www.cstb.fr.
- L'exposition et/ou l'usage de la porte d'entrée dans un autre contexte que la maison individuelle, pour lequel notre produit a été conçu. Voir les conditions de garantie pour les informations relatives aux zones d'exposition, et aux critères d'évaluation.
- Les désordres survenant suite à des conditions climatiques exceptionnelles.
- Toute modification ou intervention technique ne garantissant plus son niveau d'étanchéité, ou son isolation... (exemple : robotage, ponçage...).
- L'absence d'entretien, ou un entretien différent de celui que nous préconisons pour la porte et pour la serrure.
- Les défauts visibles non déclarés lors de la livraison du produit.
- Les anomalies admises par les tolérances de fabrication et de pose, fixées par les normes françaises et européennes.

### Exceptions spécifiques :

- Pour les portes bois : les légères différences de teintes, les petits nœuds sains (jusqu'à un diamètre de 2 cm selon l'essence) et les microfissures qui, sans fragiliser la porte, contribuent à la chaleur du bois.
- Pour les portes d'entrée aluminium et acier : pour les portes d'entrée de couleurs foncées et se-

lon l'exposition, le parement extérieur peut chauffer de manière très importante et occasionner des brûlures lors de contact avec la peau.

- Pour les portes acier : les garanties anticorrosion et brillance/couleur s'appliquent pour les ouvrants situés à plus de 3km d'une côte ou d'une atmosphère agressive (pour les ouvrants situés à moins de 3km, nous consulter).
- En cas d'intervention de nos services sur site, alors que les conditions de pose ou d'entretien ne sont pas respectées, il sera procédé à une facturation aux frais réels.

### Informations complémentaires liées au transport, à la manutention et au stockage sur chantier :

Transportez toujours votre menuiserie (fenêtre ou porte d'entrée) verticalement. Stockez-la verticalement, contre un paroi plane, en évitant tout risque de gauchissement et à l'intérieur d'un local aéré. Ne stockez jamais la menuiserie à l'extérieur, sous la pluie ou au soleil, ou dans un local humide. Lorsque vous transportez la menuiserie, veillez à ne pas la faire traîner sur le sol. Conservez la protection des ouvrants tant que les enduits (extérieur) et les plâtres (intérieur) ne sont pas finis. Elle protège efficacement la menuiserie et les vitres contre les tâches et les rayures dues aux projections. La protection ne devra pas rester plus de 5 mois sur l'ouvrant. En cas de séchage des plâtres, l'aération des locaux doit être très efficace (l'humidité ambiante intérieure ne doit pas être excessive pendant plus d'une semaine).

En cas d'application d'un enduit extérieur :

- n'appliquez surtout pas de ruban de protection orange fortement adhésif sur les menuiseries.
- retirez la bande cache dès que l'enduit est sec.
- protégez le seuil aluminium pendant toute la durée du chantier.

	ACIER		PVC				
	Finition blanche	Finition laquée	Blanc	Teinté dans la masse	Plaxé	Laqué	
<b>GARANTIE DE FONCTIONNEMENT MÉCANIQUE / ÉTANCHÉITÉ</b>							
Dormant			10 ans				
Ouvrant			10 ans				
Quincaillerie (hors serrure)			10 ans				
Domotique			5 ans				
Serrure			5 ans				
Vitrage : embuage, changements d'aspect à l'intérieur du vitrage			10 ans				
<b>GARANTIE FINITIONS</b>							
FINITION OUVRANT	Anti-corrosion / adhérence	10 ans	10 ans	/	/	10 ans	5 ans
	Brillance/couleur *	5 ans	Teintes RAL standard : 10 ans ** Teintes RAL hors standard : 3 ans	10 ans	10 ans	5 ans	Teintes RAL standard : 5 ans Teintes RAL hors standard : 3 ans
FINITION DORMANT	Anti-corrosion / adhérence	10 ans	10 ans	/	/	10 ans	5 ans
	Brillance/couleur *	5 ans	Teintes RAL standard : 10 ans ** Teintes RAL hors standard : 3 ans	10 ans	10 ans	5 ans	Teintes RAL standard : 5 ans Teintes RAL hors standard : 3 ans
Garantie finitions accessoires et quincailleries				2 ans			



Laboratoire d'essais.